



### **Objectifs de la formation**

Connaître l'ensemble des actions à mettre en place lors d'un procès pour adapter l'accompagnement en fonction des attentes des victimes et des ressources de l'association.

### **Public**

Directeurs, responsables, juristes et psychologues des associations d'aide aux victimes.

### **Prérequis**

Connaître les grandes lignes de la procédure pénale.

### **Contenu**

- Prise en compte de la place de la victime dans le procès pénal
- La mise en place des dispositifs : 3 étapes
  - Avant le procès*
    - Choix d'organisation du dispositif (par rapport aux différents types de saisines, selon les modes de procès)
    - Les paramètres du procès
    - Les aspects budgétaires et les conventionnements
    - Les réunions préparatoires
  - Pendant le procès*
    - Quels acteurs de l'AAV
    - Dans l'urgence et accompagnement simple
    - Accompagnement dans la durée
    - Accompagnement spécifique pour procès d'assises et grands procès
  - Après le procès*
    - Vérifier le degré d'information des victimes notamment sur l'indemnisation et l'exécution des peines
    - Proposition de suivi
    - Relais éventuel vers le réseau
    - Mémoire de frais

**15 stagiaires maximum**

### **Durée en heures**

1 jour = 7 heures

### **Date et lieu**

à Niort

le 17 avril 2019 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

### **Formation animée par :**

**Carole Damiani** – psychologue clinicienne, directrice de Paris Aide aux victimes

**Isabelle Sadowski** – directrice juridique et de la coordination de l'aide aux victimes France Victimes

### **Méthodes et outils pédagogiques**

Apports théoriques, cas pratiques, analyse de pratiques.

### **Coût pour un groupe :**

- Adhérents France Victimes : 100 €
- Partenaires : 150 €

### **Évaluation**

Évaluation sur le déroulement du stage et l'adéquation avec les attentes  
Remise d'une attestation individuelle de formation.